



## Mon fils vient d'acquérir une maison, un vallon court derrière

Par **jeahna**, le **01/07/2008** à **15:28**

Mon fils vient d'acquérir une maison, à l'extérieur du fond du jardin court un petit vallon, ou ruisseau, et depuis il vient de se rendre compte qu'ils sont envahis par les moustiques !! L'agence n'a en aucun cas mentionné cet état de fait lors des visites!! y a-t-il un recours ???

merci de nous informer des éventuelles démarches

dans l'attente d'une réponse rapide!!

courtoisement

Par **svh**, le **03/07/2008** à **00:10**

L'on ne peut sérieusement poursuivre le vendeur et/ou l'agence pour des moustiques, sauf à se ridiculiser.

En revanche, certaines municipalités programment des campagnes de démoustication : votre fils devrait donc se renseigner en mairie.

A défaut, on peut imaginer qu'il n'est pas le seul à subir cette nuisance, le ruisseau traversant d'autres terrains construits. Dans ce cas, c'est bien connu, l'union fait la force, et une pétition en mairie pour obtenir la démoustication a plus de chance d'aboutir.